



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 4329

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la question de la production d'héroïne en Afghanistan. Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, la production de cette substance en Afghanistan a augmenté de 34 % cette année alors que le gouvernement afghan et ses alliés ont fait de la lutte contre cette drogue une priorité. Pourtant, l'éradication de cette drogue est fondamentale pour des raisons évidentes de santé publique, mais aussi parce que sa vente contribue au financement des rebelles talibans, qui soutiennent de nombreux groupes terroristes. Il lui demande donc si des mesures vont être prises par le gouvernement français afin d'aider l'État afghan à améliorer la lutte contre ce fléau.

Texte de la réponse

La lutte contre la drogue est une priorité de notre action en Afghanistan. Elle constitue un enjeu pour la stabilisation du pays. L'économie et les trafics liés à la culture du pavot sapent l'autorité de l'État, aggravent la situation sécuritaire et compromettent la reconstruction. Avec le terrorisme, la drogue constitue l'un des deux fléaux qui menacent le relèvement durable de l'Afghanistan. Comme le souligne M. Éric Ciotti, les résultats annoncés pour 2007 par l'UNODC sont extrêmement préoccupants. Ils appellent une action résolue et sans équivoque des autorités afghanes et de la communauté internationale. La France prendra, comme par le passé, toute sa part à cet effort. L'enjeu est de taille, si l'on examine plus en détail les caractéristiques de la situation actuelle. Le problème se pose à un double niveau : en premier lieu, celui de la culture du pavot et donc de la production d'opium, ensuite celui de la production d'héroïne qui en découle, et inclut la question du trafic de précurseurs chimiques nécessaires à cette production et importés en Afghanistan. Si la production d'opium a effectivement crû à l'échelle du pays de + 34 % sur un an, pour représenter à présent 8 200 tonnes (soit 93 % de la production mondiale), une analyse plus fine par région peut toutefois donner quelques raisons d'espérer pour l'avenir. En effet, bien que la situation dans les provinces du sud du pays devienne critique, il faut tout de même constater également que celles du nord ont en revanche à présent quasiment éradiqué la culture du pavot (treize provinces sans cultures de pavot, contre six l'année précédente). La situation à l'échelle du pays demeure cependant préoccupante, d'autant que, par ailleurs, la culture du cannabis, moins coûteuse et presque aussi rentable que celle du pavot, a elle aussi nettement progressé en 2007. Ensuite, dans la mesure où la majeure partie de l'opium produit en Afghanistan y est directement converti en héroïne, le nombre de laboratoires clandestins assurant cette transformation présents sur le sol afghan a également augmenté. De même, le trafic d'importation depuis les pays voisins de l'Afghanistan des précurseurs chimiques nécessaires au processus de transformation de l'opium en héroïne (anhydride acétique essentiellement) est en plein essor. Devant ce phénomène, deux types d'actions sont donc à mener contre la culture du pavot et contre sa transformation en héroïne dans les laboratoires clandestins (sans compter bien sûr la lutte contre le trafic international). La France a déjà investi plus de 3,5 millions d'euros depuis 2003 dans la lutte contre la drogue (dont 300 000 en 2006 et 1,4 million en 2007). Elle a développé plusieurs coopérations ciblées dans le cadre de la lutte contre la drogue : en partenariat avec l'Allemagne : fourniture et installation d'un laboratoire de police scientifique auprès du ministère afghan de l'intérieur et formation de ses personnels ; formation de brigades anti-

drogue destinées à se rendre dans les zones de culture du pavot ; formation d'unités spécialisées dans la détection des précurseurs chimiques ; prévention et lutte contre la toxicomanie chez les mineurs (construction d'infrastructures de prise en charge et formation des personnels) ; mise en place de programmes de cultures de substitution, par financements de projets de développement économique alternatif. La France entend poursuivre en 2008, à travers la continuation des actions précitées, les efforts déjà consentis dans la lutte contre la drogue, ainsi que l'engagement financier substantiel nécessaire à leur réalisation. La France est d'une manière générale engagée activement dans le processus du Pacte de Paris, une initiative française datant de 2003 et reconnue par la résolution n° 58/141 du 22 décembre 2003 de l'assemblée générale des Nations unies, qui vise à développer la coopération policière et judiciaire transfrontalière entre les États voisins de l'Afghanistan. L'effort est désormais porté sur l'interception autour de ce pays des produits précurseurs, pour parvenir à limiter la possibilité de transformer l'opium en héroïne dans les laboratoires clandestins en Afghanistan. La France va ainsi contribuer activement, par mise à disposition d'un expert français (représentant des douanes), à la conduite en 2008 de l'opération « TARCET » de remontée et de démantèlement des filières illégales d'importation de précurseurs chimiques en Afghanistan depuis les pays frontaliers. Enfin, la France insiste plus que jamais pour que, en 2008, l'ensemble des acteurs internationaux impliqués dans la lutte contre la drogue s'engage sur un programme réellement ambitieux de développement de cultures de substitution alternatives et à impact rapide. En effet, la France est convaincue qu'il n'y a pas de solution durable à ce problème sans un soutien massif de la population à un abandon de la culture du pavot et sans une prise en compte dans le traitement de cette question de la dimension avant tout économique et de développement humain que revêt le problème de la culture du pavot en Afghanistan.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4329

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5476

Réponse publiée le : 20 novembre 2007, page 7247